

Époques d'emploi du FLUOLITE

L'expérience des viticulteurs n'a pas besoin de telles indications. Au reste dans la plupart des régions viticoles, des stations officielles font paraître, dans les journaux locaux, des prévisions sur le développement des insectes de la vigne, indiquant ainsi quand il y a lieu de traiter.

Le but à atteindre est de recouvrir les grappes d'une pellicule de Fluolite au moment de la ponte de telle sorte que le ver issu de l'œuf s'empoisonne lorsqu'il veut entrer dans le grain.

Trois traitements au Fluolite sont, en général nécessaires et suffisants.

D'une façon générale ces traitements doivent avoir lieu

Premier traitement : 15 jours avant la floraison.

Deuxième traitement : A la floraison.

Troisième traitement : Quelques jours avant la véraison en général entre le 1^{er} et le 15 juillet.

En cas de forte apparition de **pyrale** au début de la végétation utiliser la bouillie fluolitée à raison de 1,5%. Les quantités de bouillie nécessaire sont, d'ailleurs, à cette époque, sensiblement moins importantes.

Le Fluolite évite les dégâts des « boudragues » que redoutent tant les viticulteurs du littoral (voir attestation, page 4).

Profiter des traitements cupriques pour traiter au Fluolite en une seule pulvérisation.

S'attacher à mettre sur les grappes, **en les mouillant bien et sur toutes leurs faces**, une armure de Fluolite. Au besoin effeuiller pour atteindre plus facilement les grappes.

Le Fluolite (voir page 3), doit être utilisé à raison d'un kilog par 100 litres d'eau ou de bouillie cuprique.

Contre les altises, traiter au moment de l'apparition des insectes.

Le Fluolite étant très adhérent inutile, lorsqu'il est employé conjointement aux bouillies cupriques, d'ajouter à celles-ci un adhésif.

VIGNE FLUOLITÉE... VIGNE SAUVÉE